

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 11 juillet 2023

Référence
2023_050

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération le choix de l'entreprise pour l'isolation des combles de l'ancien bâtiment de l'école

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, M. GAUTHIER Samuel, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TRONCHE Aymeric (pouvoir à Madame Hélène BRIGNON).

Absent excusé :

Date de la convocation
03 juillet 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date d'affichage
13 juillet 2023

Objet de la délibération : Délibération le choix de l'entreprise pour l'isolation des combles de l'ancien bâtiment de l'école

Rapporteur : Alain ANDANSON

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Alain ANDANSON indique avoir reçu comme seul devis pour réalisation des travaux d'isolation des combles de l'ancien bâtiment de l'école avec une intervention lors des vacances scolaires de Toussaint, celui de l'entreprise COULON.

Ces travaux d'isolation nécessitent également des petites reprises en charpente et en maçonnerie.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 13 juillet 2023

Et

Publication ou notification
du :
13 juillet 2023

Le maire présente le tableau final des travaux d'isolation de l'école :

	Prévisionnel projet HT	Devis		
		Entreprises	Montants HT	Observations
Nouveau bâtiment de l'école publique				
Renfort de charpente afin de soutenir l'isolation	6 472,00 €	MEGEMONT	4 128,00 €	Validation CM 9 juin 2023
		COULON	2 344,00 €	Validation CM 9 juin 2023
Isolation des combles	5 209,60 €	ISOLDOME	5 698,00 €	Validation CM 9 juin 2023
Ancien bâtiment de l'école publique				
Changement des menuiseries	32 192,02 €	BARLOT	24 857,13 €	Validation CM 9 juin 2023
isolation des combles	11 972,30 €	COULON	16 747,25 €	Proposition CM 11 juillet 2023
Maçonnerie		COHADE	500,00 €	Proposition CM 11 juillet 2023
Imprévus et inflation	5 584,99 €	ROUSSEL	575,00 €	Proposition CM 11 juillet 2023
TOTAL	61 430,91 €		54 849,38 €	

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE :

- DE CHOISIR les entreprises COULON, COHADE ET ROUSSEL pour les travaux d'isolation de l'ancien bâtiment de l'école ;
- AUTORISE le maire à signer tous documents permettant l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER